



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E145180

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2023

ÉDITÉ LE 10/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2008

Forme juridique : EURL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 503 686 768 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 201240466

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 201240466

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : GEOSOLSYSTEME

8 BD YITZHAK RABIN
14123 IFS

Téléphone : 06 17 46 67 57

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : geosolsysteme@gmail.com

Responsabilité légale :

LOYZON LIONEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	12/12/2019
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/12/2019
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/02/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	24/02/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.